

Sommaire

Fièvre catarrhale du mouton en Turquie : en Anatolie	181
Fièvre aphteuse en Turquie : virus de type Asia 1 (rapport de suivi)	182
Influenza aviaire hautement pathogène en Italie	182
Morve au Brésil	183

FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON EN TURQUIE en Anatolie

Extrait des rapports mensuels de la Turquie portant sur octobre et novembre 1999, reçus du Docteur Hüseyin Sungur, directeur général du service de protection animale, ministère de l'agriculture et des affaires rurales, Ankara :

Foyers apparus au cours du mois d'octobre 1999 :

Localisation	Nombre
province de Manisa	3
province de Denizli	2
province d'Aydin	1

Nombre total d'animaux dans les foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
ovi	18 739	68	15

Foyers apparus au cours du mois de novembre 1999 :

Localisation	Nombre
province d'Izmir	6

Nombre total d'animaux dans les foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
ovi	22 884	69	18

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE EN TURQUIE
Virus de type Asia 1 (rapport de suivi)

RAPPORT DE SUIVI N° 2

Extrait du rapport mensuel de la Turquie portant sur novembre 1999, reçu du Docteur Hüseyin Sungur, directeur général du service de protection animale, ministère de l'agriculture et des affaires rurales, Ankara :

Terme du rapport précédent : 15 novembre 1999 (voir *Informations sanitaires*, 12 [44], 158, du 19 novembre 1999).

Terme du présent rapport : 30 novembre 1999.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
province d'Ankara	2

Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers : bovins.

*
* *

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN ITALIE

(**Date du dernier foyer signalé précédemment** : janvier 1998).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'une télécopie reçue le 21 décembre 1999 du Docteur Romano Marabelli, directeur général des services vétérinaires, ministère de la santé, Rome :

Date du rapport : 20 décembre 1999.

Date du diagnostic clinique : 10 décembre 1999.

Date du diagnostic en laboratoire : 17 décembre 1999.

Foyers :

Localisation	Nombre
Salizzole (45° 14' N – 11° 05' E), province de Vérone (Verona), région de Vénétie (Veneto)	1

Description de l'effectif atteint : élevage industriel de dindes à l'engrais.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
30 000	30 000	30 000*	0	0

* cadavres détruits le 17 décembre 1999.

Diagnostic :

- A. **Laboratoire ayant confirmé le diagnostic** : Laboratoire de pathologie aviaire de Padoue et Laboratoire de référence de l'OIE pour l'influenza aviaire hautement pathogène (Weybridge, Royaume-Uni).
- B. **Epreuves diagnostiques réalisées** : isolement du virus. Indice de pathogénicité par voie intraveineuse = 3,0.
- C. **Agent causal** : orthomyxovirus H7N1.

Source de l'agent / origine de l'infection : inconnues.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport : mise en place d'une zone de protection et de surveillance.

MORVE AU BRÉSIL

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'un courrier électronique reçu le 20 décembre 1999 du Docteur Hamilton Ricardo Farias, directeur du département de la défense animale, ministère de l'agriculture et de l'approvisionnement, Brasília :

Date du rapport : 20 décembre 1999.

Le département de médecine vétérinaire de l'Université fédérale rurale de Pernambuco (UFRPE), a signalé une suspicion de morve dans les Etats de Pernambuco (Pernambuco) et d'Alagoas, situés dans la région du Nordeste.

Le ministère de l'agriculture a fait procéder à des prélèvements de sérums dans des propriétés situées dans les communes de Cortês (8° 28' S – 35° 33' O) et de Sirinhaém (8° 36' S – 35° 7' O), dans l'Etat de Pernambuco, et dans la commune de São José da Laje (9° 0' S – 36° 4' O), dans l'Etat d'Alagoas.

Diagnostic de la morve à partir de sérums équins (octobre 1999) :

Provenance et nombre de prélèvements			Résultats							
Etat	Commune	Total	Positifs	%	Négatifs	%	Douteux	%	AC*	%
Alagoas	São José da Laje	5	1	20	3	60	–	–	1	20
Pernambouc	Cortês	6	3	50	1	17	–	–	2	33
Pernambouc	Sirinhaém	9	3	33	5	56	1	11	–	–
Total		20	7	35	9	45	1	5	3	15

*anticomplémentaire – résultats non concluants

A. Epreuves diagnostiques réalisées : épreuve de fixation du complément.

B. Agent causal : *Burkholderia mallei*.

Description de l'effectif atteint : équidés utilisés, en raison de la topographie de la région, pour le transport de la canne à sucre. Il s'agit d'animaux sans caractéristiques génétiques précises, qui sont introduits dans des exploitations sucrières où ils restent jusqu'à leur mort.

Epidémiologie :

A. Source de l'agent / origine de l'infection : enquête épidémiologique en cours.

B. Autres renseignements épidémiologiques : l'apparition de la maladie ne présente pas de risque pour les zones du Brésil où se pratique l'élevage des équidés, du fait de la grande distance les séparant de la zone atteinte et du type de production pratiqué dans ces zones.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- les propriétés atteintes ont été mises en interdit ;
- les prélèvements de sérum et la bactérie identifiée vont être envoyés à l'Institut pour la science et la santé animale (Lelystad, Pays-Bas) ;
- les mesures prévues par la réglementation seront appliquées.

L'apparition de cette maladie au Brésil n'est pas considérée comme un événement épidémiologique exceptionnel pour les autres pays.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.